

Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 26 février 2015

Objet : Subventions 2015

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer pour l'année 2015, 5 % de diminution par rapport à l'année dernière pour les associations de la commune et pour les associations extérieures, en raison des baisses de dotations de l'état.

Messieurs Monsimert, Pagerie, Bricaud et Pinto et Madame Boisbouvier sont membres d'une association communale et ne prennent pas part au vote pour leur association, soit :

- Monsieur Monsimert pour l'association du groupement de défense des cultures.
- Madame Boisbouvier pour l'association des parents d'élèves de Bouessay.
- Messieurs Pinto, Bricaud et Pagerie pour l'association BASC de Bouessay.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2015 à une voix contre et 13 voix pour :

SUBVENTIONS 2015		
Club des Aînés de BOUESSAY		226 €
BASC Bouessay :	BASC	0€*
* Noël		368.36 €
) Feu d'artifice		1 150 € (sur présentation de justificatifs)
Ass. des parents d'élèves de Bouessay		0€ *
Coopérative Scolaire		545€ *
Groupement de Défense des cultures		138€ *
Anciens Combattants AFN Bouessay - St Loup		145 €*
Association de pêche Ballée - Bouessay		182 €*
Association MOLKKY		97 €*
Chambre des métiers (53)		88 €
Comice de Grez en Bouère		84 €
ADMR de Grez en Bouère		799 €
Ass. des Amis de la BDM		141,12€
Amicale des Pompiers de Bouère		88€
S.P.A. Laval		36€
Mayenne Nature Environnement		39€
(TOTAL		4 126.48 €

*sous réserves de la présentation d'un bilan

Les crédits seront inscrits au Budget Principal 2015.

Objet : Subvention pour l'association BASC : Noël 2014

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 26 février 2014, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer une subvention à l'association BASC en remboursement des dépenses liées aux décorations du bourg pour les fêtes de Noël. Il rappelle également que ces subventions sont versées sur présentation de justificatifs.

Monsieur le Maire a reçu pour 2014, des dépenses à hauteur de 368.36 €, et propose de les rembourser.

Après avoir pris connaissance des justificatifs de dépenses, Messieurs Pinto, Pagerie et Bricaud, membres de cette association ne prennent pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à une voix contre et neuf voix pour, décide de verser à l'association BASC :

- 368.36 € en remboursement des décorations de Noël pour 2014 ;

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du Budget Principal 2015.

Objet : Spectacle original culture scientifique et technique.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une proposition d'un spectacle crée par Maines Sciences et la Houlala Compagnie, ce spectacle itinérant « L'extraordinaire Ordinaire » est proposé dans un bus roulotte et a été présenté lors d'une réunion de la commission culture de la CDC de Sablé.

A la suite de cette représentation, la CDC de Sablé a décidé de prendre en charge 30% du coût.

Monsieur le Maire propose d'accueillir pour une demie journée (en mai 2015) ce spectacle sur la commune en faisant profiter les élèves de l'école du CE1 au CM2, trois représentations seront effectuées pour un coût de revient à la commune de 385 euros. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accueillir pour une demie journée ce spectacle sur la commune pour un coût de revient de 385 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2015.

Objet : Désignation d'un assistant de mission conseil pour le projet d'extension du cimetière.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 19 décembre 2013, celui-ci autorisait l'agrandissement du cimetière communal devenu trop petit, il propose pour ce projet de désigner Monsieur Bernard BEAUDOUIN comme conseiller en développement et aménagement pour le projet d'extension du cimetière, cette prestation comprend l'assistance maître d'ouvrage durant chaque phase de travaux. Elle permet de définir la définition et l'élaboration du dossier de consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- De désigner Mr Bernard Beaudouin comme conseiller assistant maître d'ouvrage pour le projet d'extension du cimetière communal.

Objet : Désignation d'un maître d'œuvre pour le projet d'extension du cimetière communal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour le projet d'extension du cimetière communal, il est nécessaire de désigner un bureau d'étude pour la mission de maîtrise d'œuvre et propose de désigner la SCP Air Géo, représenté par Mr JOUCK, géomètre, situé au Mans, une convention sera proposée pour un prochain conseil municipal avec le détail des prestations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- De désigner le bureau d'étude Air Géo, représenté par Mr JOUCK, géomètre, situé au Mans.

Objet : Demande de subventions DETR 2015 pour projets extension du cimetière communal et aménagement du site naturel .

Monsieur le Maire informe le conseil que deux dossiers de demandes de subventions DETR (Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux) ont été envoyés à la Sous Préfecture de Château Gontier pour deux projets :

- Extension du cimetière communal (projet autorisé par délibération du 19/12/13)
- Aménagement d'un site naturel. (projet autorisé par délibération du 22/01/15)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives aux deux dossiers de demandes de subventions, soit l'extension du cimetière et l'aménagement du site naturel.

Objet : Sinistre 21/12/12– affaire en justice

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il avait reçu un avis d'audience au 13/02/15 au tribunal correctionnel de Laval concernant un sinistre survenu le 21 décembre 2012 où un conducteur percutait un panneau de signalisation clignotant sur la commune. Compte tenu du délai d'audiencement, l'affaire a été renvoyée au 04 septembre prochain, l'avocat désigné par notre assureur Allianz est la SCP DHM de Laval.

Monsieur le Maire propose de désigner la SCP DHM de Laval, cabinet d'avocats pour représenter la commune dans cette affaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- De désigner la SCP DHM de Laval, cabinet d'avocats pour représenter la commune dans cette affaire
- D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires dans cette affaire.

Objet : Compte de gestion « Assainissement » 2014

Le compte de gestion d'assainissement du receveur, dressé pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à une abstention et 13 voix pour le compte de gestion 2014 assainissement.

Objet : Compte de gestion « La Martinière »2014

Le compte de gestion de La Martinière du receveur, dressé pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à une abstention et 13 voix pour, le compte de gestion 2014 du lotissement de la Martinière.

Objet : Compte de gestion « Domaine de la Fuie »2014

Le compte de gestion du Domaine de la Fuie du receveur, dressé pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à une abstention et 13 voix pour, le compte de gestion 2014 du lotissement de la Fuie.

Objet : Compte de gestion « Lotissement de l'Aubépine »2014

Le compte de gestion du Lotissement de l'Aubépine du receveur, dressé pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à une abstention et 13 voix pour le compte de gestion 2014 du lotissement de l'Aubépine.

Objet : Compte de gestion budget principal 2014

Le compte de gestion du budget principal du receveur, dressé pour l'exercice 2014, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à une abstention et 13 voix pour, le compte de gestion 2014 principal.

Objet : Compte administratif Assainissement 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel LECLERCQ délibérant sur le Compte Administratif Assainissement 2014 dressé par Monsieur Daniel PINTO, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2014

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats réportés		64 497,42	0,00	14 443,51	0,00	78 940,93
Opérations de l'exercice	14 962,37	53 008,30	0,00	6 080,36	14 962,37	59 088,66
TOTAUX	14 962,37	117 505,72	0,00	20 523,87	14 962,37	138 029,59
Résultats de clôture		102 543,35		20 523,87		123 067,22
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	14 962,37	117 505,72	0,00	20 523,87	14 962,37	138 029,59
RESULTATS DEFINITIFS		102 543,35		20 523,87		123 067,22

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que sur chacune des comptabilités annexes; les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Arrête, à une abstention et 13 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Compte administratif La Martinière 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel LECLERCQ délibérant sur le Compte Administratif 2014 de la Martinière dressé par Monsieur Daniel PINTO, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT LA MARTINIÈRE 2014

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats réportés	0,00	33 531,87	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	23 996,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	23 996,87	33 531,87	0,00	0,00	23 996,87	0,00
Résultats de clôture		9 535,00	0,00			-23 996,87
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	23 996,87	33 531,87	0,00	0,00	23 996,87	33 531,87
RESULTATS DEFINITIFS		9 535,00	0,00			9 535,00

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que sur chacune des comptabilités annexes; les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4- Arrête, à une abstention et 13 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Compte administratif du Domaine de la Fuie 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel LECLERCQ délibérant sur le Compte Administratif 2014 du Domaine de La Fuie dressé par Monsieur Daniel PINTO, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT DE LA FUIE 2014

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats réportés	29 971,80			0,00	29 971,80	0,00
Opérations de l'exercice	0,00	14 985,50	0,00	0,00	0,00	14 985,50
TOTAUX	29 971,80	14 985,50	0,00	0,00	29 971,80	14 985,50
Résultats de clôture	14 986,30			0,00	14 986,30	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	29 971,80	14 985,50	0,00	0,00	29 971,80	14 985,50
RESULTATS DEFINITIFS	14 986,30			0,00	14 986,30	

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que sur chacune des comptabilités annexes; les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Arrête, à une abstention et 13 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Compte administratif du lotissement de l'Aubépine 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel LECLERCQ délibérant sur le Compte Administratif 2014 du lotissement de l'Aubépine dressé par Monsieur Daniel PINTO, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT DE L'AUBEPINE 2014

<i>Libellé</i>	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		6 523,47	229 989,03	0,00	0,00	6 523,47
Opérations de l'exercice	262 563,56	266 869,89	239 124,33	252 509,70	501 687,89	519 379,59
TOTAUX	262 563,56	273 393,36	469 113,36	252 509,70	501 687,89	525 903,06
Résultats de clôture		10 829,80	-216 603,66		-24 215,17	-205 773,86
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	262 563,56	273 393,36	469 113,36	252 509,70	731 676,92	525 903,06
RESULTATS DEFINITIFS		10 829,80	-216 603,66	0,00	205 773,86	

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que sur chacune des comptabilités annexes; les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Arrête, à une abstention et 13 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Compte administratif Budget Principal 2014

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel LECLERCQ délibérant sur le Compte Administratif du budget principal 2014 dressé par Monsieur Daniel PINTO, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2014

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats réportés		122 211,65	0,00	175 972,69		298 184,34
Opérations de l'exercice	440 517,83	444 881,68	76 137,32	123 366,06	516 655,15	568 247,74
TOTAUX	440 517,83	567 093,33	76 137,32	299 338,75	516 655,15	866 432,08
Résultats de clôture		4 363,85		47 228,74		349 776,93
Restes à réaliser			4 200,00	0,00	4 200,00	0,00
TOTAUX CUMULES	440 517,83	567 093,33	80 337,32	299 338,75	520 855,15	866 432,08
RESULTATS DEFINITIFS		126 575,50		219 001,43		345 576,93

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que sur chacune des comptabilités annexes; les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Arrête, à une abstention et 13 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Budget Assainissement : affectation des résultats 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget assainissement présente un excédent de fonctionnement 2014 de 38 045.93 € (trente-huit mille quarante-cinq euros et quatre-vingt treize centimes) et un excédent d'investissement de 6 080,36 € (six mille quatre vingt euros et trente six centimes) et qu'il y a lieu de les affecter sur l'année 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à une abstention et 13 voix pour, décide d'affecter les résultats pour le budget assainissement 2015 comme présenté sur le tableau joint en annexe.

Objet : Budget Lotissement La Martinière : affectation des résultats 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget lotissement la Martinière présente un déficit de fonctionnement 2014 de 23 996.87 € (vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt sept centimes) et pas de résultat en investissement et qu'il y a lieu de les affecter sur l'année 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à une abstention et 13 voix pour, décide d'affecter les résultats pour le budget La Martinière 2015 comme présenté sur le tableau joint en annexe.

Objet : Budget Lotissement de la Fuie : affectation des résultats 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat financier de clôture 2014 du Lotissement de la Fuie présente :

- un excédent de fonctionnement de 14 985.50 € (quatorze mille neuf cent quatre vingt cinq euros et cinquante centimes) ;
- un déficit d'investissement de 0 €.

et qu'il y a lieu de reporter sur l'exercice 2015. Après en avoir délibéré, à une abstention et 13 voix pour, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat pour le budget La Fuie 2015 comme présenté sur le tableau joint en annexe.

Objet : Budget Lotissement l'Aubépine : affectation des résultats 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget lotissement de l'Aubépine présente un excédent de fonctionnement 2014 de 4 306,33 € (quatre mille trois cent six euros et trente trois centimes) et un excédent d'investissement de 13 385.37 € (treize mille trois-cent quatre-vingt-cinq euros et trente-sept centimes) et qu'il y a lieu de les affecter sur l'année 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à une abstention et 13 voix pour, décide d'affecter les résultats pour le budget L'Aubépine 2015 comme présenté sur le tableau joint en annexe.

Objet : Budget Principal : affectation des résultats 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat financier de clôture 2014, de la Commune, présente un excédent de fonctionnement de 4 363.85 € (quatre mille trois cent soixante-trois euros et quatre-vingt sept centimes) et un excédent d'investissement de 47 228.74 € (quarante sept mille deux cent vingt-huit euros et soixante-quatorze centimes) et qu'il y a lieu de les affecter pour l'année 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à une abstention et 13 voix pour, décide d'affecter les résultats pour le budget Principal 2015 comme présenté sur le tableau joint en annexe.

Affaires diverses :

- Mr le Maire informe le conseil du décès de Mr Voisin survenu le 25/02/15.
- Le Coudray : arrêté d'installations classées à consulter en mairie.
- DPU : 7 grande rue, Monsieur le Maire ne préempte pas (arrêté n°05/15).
- Rdv avec la SAUR pour une proposition de prolongation de la convention d'assistance technique d'assainissement collectif le 04/03/15 en mairie.
- RDV avec MNE et Syndicat de la Vaige pour le projet du site naturel jeudi 05/03 à 16h30.
- Conseil d'école lundi 09/03/15.
- Commission impôts jeudi 12/03 à 14h00
- Mme Boisbouvier informe le conseil qu'elle a assisté à une réunion avec le CISPD sur le thème des violences conjugales, un guide pratique sera mis à disposition.
- Mme Mottier informe le conseil du changement de présentation du site de la commune.
- Suite à la décision de diminution des subventions 2015 aux associations, Mr Monsimert souhaiterait une diminution des indemnités des élus.

Fin de séance 23h00.